COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2012

L'an deux mil douze, le 30 Mars 2012, à 20 heures 30, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel HUARD, en vertu de la convocation adressée le 23 mars 2012 par le Maire mentionnée au registre et affichée à la porte de la Mairie le même jour.

Etaient Présents :
M. HUARD, M. DELONG, Melle SIMON, M. DUPONT, M. ROYER, Mme MICHEL, Mrs BURGONDE, WOJTYLAK, NOËL, GEOFFRIN

Etait absente excusée : M. DELIMAUGE

Secrétaire de séance : F. SIMON

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire fait observer une minute de silence en mémoire des conseillers municipaux disparus et en particulier pour Roger ANTOINE décédé récemment.

Par ailleurs le Président présente les excuses de Monique DELIMAUGE et lui souhaite un prompt rétablissement.

Lecture du dernier PV par Th . DELONG.

ENCAISSEMENT DE CHEQUES

Monsieur le Maire sollicite les élus pour accepter l'encaissement de 3 chèques : le camion benne a été vendu pour un montant de 2 500 € ; suite au sinistre de la bibliothèque, un chèque de 135 € de l'assurance correspondant à la vétusté du matériel a été adressé à la commune ; ensuite le dallage situé sous les halles de la mairie a été vendu pour 13 750 € soit 110 € le m². Monsieur le Maire précise qu'il avait été prévu de le reposer sur la dalle chauffante après avoir retaillé chaque pavé, mais techniquement ce n'était pas réalisable vu la faible épaisseur des dallages. Avis favorable unanime.

ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LA BIBLIOTHEQUE ET DEMANDE DE SUBVENTION FNADT

Monsieur le Maire informe les élus que le matériel informatique installé à la bibliothèque a déjà 6 ans et qu'il est partiellement obsolète. Il présente un devis de 15 101 € HT. Les élus unanimes acceptent cet investissement et autorisent Monsieur le Maire à solliciter une subvention FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire).

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire donne lecture aux élus d'un courrier de demande de subvention de la MFR pour des élèves demeurant à Doulaincourt (L. FRICH, A. JOLY, L. MICHELOTTI, M. BERARD) qui ont réalisé un séjour à la neige dans le massif jurassien. F. SIMON ne prenant pas part au vote, les élus décident d'accorder 40 € par élève sous réserve de leur participation.

Monsieur le Maire précise que, d'une façon générale, ces aides sont à attribuer aux familles et non au collectif du séjour, indépendamment de cet établissement ; la solidarité de la commune de Doulaincourt a des limites dans la mesure où certaines communes du secteur ne manifestent aucun intérêt pour ce type d'aide en direction des jeunes.

Ensuite, Monsieur le Maire porte à la connaissance des élus un courrier du Collège J. Cressot de Joinville qui n'est ni signé ni personnalisé. Les élus ne sont pas défavorables à la demande d'aide pour une élève de Saucourt (A. CHARLES) concernant un voyage en Allemagne, mais demandent à ce qu'un courrier soit adressé en bonne et due forme.
Et, dans un 3ème temps, le Président présente aux élus une demande de subvention des Restos du Cœur de Haute-Marne. Après débat, les conseillers municipaux unanimes décident d'accorder à titre exceptionnel 400 € compte tenu des difficultés socio économiques actuelles.

MODALITES DE FACTURATION DU GAZ POUR LE LOGEMENT SITUE AU DESSUS DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire retrace rapidement les difficultés rencontrées par la collectivité pour régler la question du gaz (approvisionnement et facturation) desservant le logement situé au-dessus de la bibliothèque.
Jusqu'à présent le locataire entrant trouvait la cuve pleine et devait la rendre pleine. Entre les délais d'attente pour la livraison et le règlement, cette démarche n'est plus adaptée. Par conséquent Monsieur le Maire propose aux élus de proratiser le calcul de la consommation lors du départ ou de l'arrivée du locataire de façon à ce que le logement puisse être remis aussitôt en location. Le prix du gaz servant à la base de calcul sera celui de la dernière facturation. Les élus unanimes émettent un avis favorable pour modifier le bail.

ECHANGE DE TERRAIN

Monsieur le Maire rend compte aux élus d'une rencontre du responsable du GFB (Groupement Forestier de Benoîte Vaux) en présence de J. DUPONT, qui consisterait à échanger le chemin forestier communal en prolongement du chemin d'Azo (depuis le Château d'eau jusqu'à Roches- Bettaincourt) desservant ses parcelles de bois contre la parcelle N° 27. Il en profite aussi pour rappeler l'historique de ce chemin communal traversant la forêt Pougny qui avait fait l'objet d'un legs (au même titre que le bâtiment central de la maison de Retraite) à la commune. A l'aide de plan, les élus unanimes émettent un avis favorable à condition que la parcelle N° 55 appartenant à la commune ne soit plus enclavée et que le droit de passage au profit de la collectivité, soit conservé. Les frais seront à la charge du demandeur.

AUTORISATION D'ABSENCE DES AGENTS MUNICIPAUX

Avis favorable unanime pour l'autorisation d'absence des agents de la collectivité relatifs aux évènements familiaux. Les autres motifs d'absences se situent dans le cadre légal des éventuels mandats électifs des agents.

MODIFICATION TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT COMMUNAL

Monsieur le Maire relate la situation de Mme P. BASTIEN, Agent de la commune qui assure le portage des repas à domicile depuis que Mme M. MICHEL est en arrêt de travail (novembre 2010). Mme BASTIEN est engagée par le CCAS à hauteur de 2,43/35 h et actuellement elle réalise 13/35 h. Jusqu'à l'an passé, une écriture comptable était passée entre les 2 collectivités (commune et CCAS) pour régulariser la situation comptable pour environ 8 600 €. Cette année, ce n'est plus possible ; c'était une anomalie. Par conséquent il y a lieu de requalifier les 2 contrats de travail par la signature d'une convention de mise à disposition de la commune au CCAS, de délibérer au CCAS, de recueillir l'accord de l'Agent et de faire valider le dossier en CAP (Commission Administrative Paritaire). Quand tout ce protocole sera déroulé il faudra rédiger la convention.

Les élus unanimes autorisent Mr le Maire à signer la convention de mise à disposition.
Monsieur le Maire apporte un complément d'information concernant Mme MICHEL, qui ne sera plus indemnisée par la commune à compter du 1er juin mais qui restera dans les effectifs.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations, après avoir pris l'attache des adjoints, a fait valoir son droit de préemption sur la parcelle constructible sise rue de la gendarmerie appartenant à Melle VALTON et à Mr JOLY. Dans le cadre du PLU, il n'a pas été manqué de souligner que sur la commune, les pavillons étaient implantés sur des grandes parcelles de terrains ce qui laisse apparaître un important mitage ; de plus actuellement, l'emprise des terrains agricoles est largement surveillée puisqu'une nouvelle commission statue dans le déroulement des PLU (Plan Local d'Urbanisme).

DEMOLITION DES BATIMENTS HAMARIS C ET D

Monsieur le Maire expose aux élus que la société HAMARIS l'a interpellé à propos du taux de vacance des appartements situés sur la commune (+ de 50 %) et de la non-conformité des bâtiments C et D. Les occupants actuels ont déjà reçu l'information et le relogement des familles est en cours, sur la commune. La proposition d'HAMARIS consiste à démolir ces deux bâtiments. La construction de pavillons individuels a été abordée. Par une abstention (J.F. GEOFFRIN) les élus valident cette proposition.
Pour information Monsieur le Maire annonce aux élus que les bâtiments G et H situés aux N° 4 et 6 rue de la gendarmerie vont être prochainement mis en vente par HAMARIS.

CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT EN BOIS

Monsieur le Maire informe les élus que la Société d'Exploitation Forestière de l'Est (SEFE) a signé un contrat d'approvisionnement avec la commune sur les parcelles 123 partielle et 125 partielle. Avis favorable unanime.

APPROBATION DU PERIMETRE DE LA CCVR

Par arrêté préfectoral du 7 mars 2012, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) a été arrêté tel qu'il a été adopté en CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale). Les élus par 9 voix POUR et 1 CONTRE (J.P. WOJTYLAK) acceptent le SDCI.

AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX DE LA MAIRIE

Suite au passage de la commission de sécurité dans le bâtiment de la Mairie et au changement de catégorie, de 5ème à 4ème, il y a lieu de poser des blocs de sécurité, une main courante réglementaire dans les escaliers du hall d'honneur. Le montant estimatif initial du marché était fixé à 412 487 € et aujourd'hui le montant total du marché y compris les avenants suivants s'élève à 386 084,82 €.
Après que la CAO (commission d'appel d'offres) ait donné un avis favorable, le lot électricité passe de 30 130,08 € à 43 033,04 € HT par la signature de l'avenant N° 3.
Quant à l'avenant N° 4, le montant initial du marché était fixé à 31 586,41 € et il passe à 36 857,42 € HT du fait de l'installation d'une VMC (Ventilation Mécanique Contrôlée), des modifications techniques relatives au plancher chauffant et des cuvettes de WC suspendues.
Et l'avenant N° 5 consiste à poser un garde corps en fer forgé ; par conséquent le montant du marché passe de 80 111,37 à 92 010,16 € HT.

Monsieur le Maire présente, pour terminer un avenant en moins value sur le lot N°4 Plâtrerie et faux plafond pour un montant de 8 762,40 €. Le montant final s'élève à 19 469,79 € alors qu'initialement il était prévu à 28 232,19 € HT.

La réception des travaux aura lieu le 12 Avril pour la Mairie et le Pôle médical.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire confirme aux élus que l'avance remboursable du Conseil Général de 150.000 € au profit du Pôle médical est transformée en subvention du GIP (Groupement d'Intérêts Publics) pour un montant de159 440 €. Par conséquent la ligne de trésorerie ouverte ne sera utilisée qu'en cas de besoin dans l'attente du versement des subventions.

Assurances multirisques : Monsieur le Maire informe les élus qu'il a dénoncé le contrat d'assurance multirisques à titre conservatoire. A ce jour, le montant annuel de la prime avoisine les 15 000 € et aujourd'hui deux propositions sont inférieures à 10 000 €. La décision sera votée au prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire rend compte aux élus que les services fonciers de la ville de Drancy l'interpelle quant à la demande des gens du voyage de pouvoir louer le site. Monsieur le Maire propose que la réponse au courrier soit établie après concertation des adjoints.

Monsieur le Maire porte à la connaissance des élus les dates où le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans le cadre de l'enquête publique du PLU : le 21 avril de 9 h à 12 heures, le 4 mai de 9 h à 12 heures ainsi que le 15 mai de 15 h à 18 heures. Les observations pourront être notées pendant les heures d'ouverture du secrétariat de mairie ou adressées au Commissaire enquêteur. L'enquête publique sera clôturée le 16 mai à 18 heures.

Les tours de garde ont été établis pour les scrutins lors des élections présidentielles.

Dans le cadre de l'Amicale des Maires et Adjoints du canton, un voyage d'une journée est organisé à Strasbourg pour la visite du Conseil de l'Europe. Quelques places sont encore disponibles !

J.F. GEOFFRIN soulève la question de l'accessibilité de la mairie de Saucourt dans le cadre des prochaines élections. Le bureau de vote pourrait être installé à la salle du Marais de Saucourt si ce n'est pas loué. Monsieur le Maire évoque le respect des normes d'accessibilité : ça ne peut pas s'improviser.

J.F. GEOFFRIN évoque la signalisation horizontale sur la RD 67 A : ligne continue jusqu'à Donjeux et discontinue en agglomération. Monsieur le Maire répond que cela relève de la compétence du Conseil Général.

La commission des Fêtes et Cérémonies se réunira le 18 avril à 18 heures.

Le Maire,

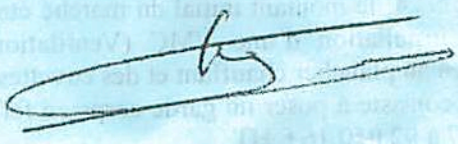

Michel HUARD